

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 6 (1898)
Heft: 7

Artikel: Marice Glayre et la Révolution vaudoise
Autor: Mottaz, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8189>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MAURICE GLAYRE ET LA RÉVOLUTION VAUDOISE

Maurice Glayre, l'ancien conseiller intime de Stanislas Poniatowski, a pris une part considérable aux événements qui se sont passés dans le Pays de Vaud en 1798 et pendant les années suivantes. Cet homme eut le privilège d'assister aux deux événements les plus émouvants dont peut parler l'histoire d'une nation. Il avait vu l'agonie et la mort de la Pologne; il assista au réveil des Vaudois à la vie politique et à la naissance du canton de Vaud. Il avait cherché à conjurer la ruine de la Pologne; il contribua à l'affermissement de l'indépendance vaudoise. Dans ces deux situations si dissemblables, il garda toujours la plus grande modération en même temps que la plus grande fermeté. Au milieu du déchaînement formidable des passions politiques il étonna ses contemporains par le calme qui ne l'abandonna jamais. Il put ainsi juger des événements et des hommes, sans haine et sans parti pris. Il eut des adversaires politiques acharnés en 1800, 1801 et 1802 et cela dans son canton encore plus que dans toute autre partie de la Suisse. Personne cependant ne douta de sa loyauté, de son désintéressement et de son ardent désir de vouloir contribuer uniquement et dans la mesure de ses forces à l'affermissement de l'indépendance vaudoise et au bonheur de la patrie suisse.

Je ne veux pas entrer ici dans le détail des actes de Maurice Glayre pendant l'époque dont on vient de célébrer le centenaire. Cela fera l'objet d'un chapitre important de la biographie que je désire consacrer un jour à la mémoire de cet homme. Je veux seulement montrer de quelle manière il envisagea les événements et quels principes furent à la base de sa conduite en 1798.

Maurice Glayre a heureusement indiqué lui-même dans

plusieurs manuscrits qui sont parvenus jusqu'à nous quelles étaient ses convictions intimes et quel fut le mobile de ses actes. Je n'aurai donc généralement qu'à lui laisser la parole.

Le premier et le plus important de ces documents est une lettre qu'il adressa le 28 mars 1804 à l'historien Zschokke qui lui avait demandé quelques renseignements sur sa conduite et ses principes politiques. Cette lettre, qui n'est pas complètement inconnue du public, se trouve en original à la bibliothèque d'Aarau. Elle fut l'objet de tous les soins de Maurice Glayre. J'en ai retrouvé en effet le brouillon et j'ai pu noter en plusieurs endroits des variantes aussi intéressantes que précieuses. J'utiliserai ici ces variantes en les mettant sous les yeux du lecteur, car elles renferment des détails plus précis, mais aussi plus personnels sur les idées et les actes de Maurice Glayre que la lettre définitive. Si leur auteur n'a pas voulu les communiquer à l'historien Zschokke, c'est précisément par le fait qu'il y parlait beaucoup plus de lui-même que dans le texte final. On voudra bien s'en souvenir en lisant les pages qui suivent et ne pas accuser Maurice Glayre de manquer de modestie.

« Vous m'avez demandé, Monsieur, écrivait-il, quel est le point de vue sous lequel j'ai envisagé la révolution dans ses commencements et dans ses suites; je vais vous le dire sans nul déguisement.

» Je n'ai jamais été dans l'opinion qu'elle était indispensablement nécessaire à la Suisse en général et aux cantons en particulier.

» Je ne justifierai l'opinion qu'elle n'était pas nécessaire à la Suisse en général que par deux observations : la première qu'elle fut le don d'un ennemi; la seconde que le système fédératif a été rétabli au gré des vœux de tous les cantons et par une intervention qui a été accueillie

comme un bienfait¹. Ce système, à la vérité, a subi plusieurs changements qui semblent l'avoir perfectionné; mais l'a-t-il fait en effet? Est-il tel que l'eussent désiré les convenances intérieures et extérieures de la Suisse? C'est ce que le temps nous apprendra. Puisse-t-il donner à notre patrie autant de siècles de bonheur que celui que la révolution a détruit.

» Je conviendrais aisément que ce dernier avait en théorie de grands défauts; mais qui osera affirmer que ces défauts n'ont point contribué à sa durée? Avec la nullité politique, ne nous ont-ils pas donné la neutralité, ce beau privilège dont tant d'Etats secondaires ont été jaloux? Ils nous mettaient dans l'impuissance de déployer nos forces; de là des motifs de sécurité pour nos voisins. Sous un régime qui eût mis plus d'ensemble dans les vues et dans les intérêts, nous aurions été forcés d'entrer dans les divers systèmes fédératifs, c'est-à-dire, dans ces alliances où les Etats subalternes s'associent aux dangers sans jamais partager le fruit des succès. Dans l'opinion que nous sommes aujourd'hui plus fortement organisés, il est à craindre qu'on exigera davantage de nous...

» Je ne pense pas que la révolution ait été en général plus nécessaire pour les cantons qu'elle ne l'était pour la Suisse elle-même. On pourra en excepter peut-être les sujets des démocraties et ceux de quelques aristocraties marchandes.

» Mais pour améliorer le sort d'un vingtième de l'Helvétie, était-il prudent de hasarder le bonheur de tout le reste?

» Je ne compte point le canton de Vaud dans le nombre de ceux qui avaient essentiellement le droit de désirer

¹ On se rappelle que cette lettre fut écrite le 28 mars 1804 et que Napoléon avait donné à la Suisse l'Acte de Médiation un an auparavant.

une révolution. Je vais m'expliquer, dussiez-vous, Monsieur, en tirer cette conséquence qu'avec de telles opinions on ne peut être un bon révolutionnaire.

» L'aristocratie bernoise avait dans son principe des différences frappantes avec celui des aristocraties marchandes. Chez celles-ci, spéculer sur l'industrie des sujets était le privilège le plus précieux; chez celle-là c'étaient les jouissances attachées au commandement; ici l'ambition a quelque chose de noble, là elle ressemblait trop à l'avarice.

» A Berne, l'ambition des individus était de la nature de celle du gouvernement; elle avait aussi pour objet le crédit et les honneurs. De là des rivalités entre les membres de l'Etat, des partis qui exerçaient les uns sur les autres une surveillance active et une censure sévère. C'était là qu'on pouvait observer comment l'aristocratie peut se tempérer elle-même.

» De toutes ces combinaisons et de ces divers contre-poids, résultait un gouvernement ferme et doux, c'est-à-dire un bon gouvernement. Les dénis de justice, les lésions majeures en faveur des privilégiés ont été infiniment rares, et si les mœurs de la jeunesse avaient eu la modération du gouvernement, les griefs eussent été bien moins sentis. Mais l'orgueil de cette jeunesse altière leur donna de l'importance; on fut porté à se croire opprimé parce qu'on se croyait trop souvent humilié.

» Sous cette administration généralement bonne, le Pays de Vaud avait prospéré. C'est un fait dont on ne peut disconvenir; je sais qu'on a dit que cette prospérité n'était point le résultat d'efforts généreux, de combinaisons profondes, de grands sacrifices de la part des Bernois; que le seul mérite qui leur appartînt, sous ce rapport, était de n'avoir rien fait pour arrêter la marche de la nature et des circonstances qui ont favorisé ce pays.

J'accorderai tout cela ; mais je ne croirai point affaiblir par là l'estime due à ce gouvernement ; je suis au contraire persuadé que sans le vouloir, on a fait son éloge. Il en est à mon avis, de l'art de gouverner, comme de celui de guérir, où le vraiment habile se contente d'éloigner les causes prochaines de destruction et laisse faire le reste à la nature.

» Telles étaient mes opinions sur la révolution ; pourquoi donc l'ai-je servie ? Il faut répondre à cette question.

» Et d'abord je déclare que je n'ai pris aucune part ni au dedans ni au dehors, aux démarches qui l'ont provoquée et précédée. Deux jours avant qu'elle ait éclaté, je n'avais eu ni entretien, ni correspondance avec aucun de ses agents ; leurs personnes m'étaient pour la plupart inconnues. Longtemps j'ai douté si la révolution était possible et si les fauteurs oseraient se déclarer. J'étais certain que sans l'appui hautement déclaré de la France, ils seraient incontinent les victimes d'une première démarche. Et comment eussé-je pu présumer que le plan du Directoire était le brigandage et la spoliation de l'Helvétie et que les insinuations seraient un de ses moyens ? Mais la présence de l'armée de Ménard sur nos frontières et l'arrêté du gouvernement français, qui prenait les insurgés sous sa protection spéciale, me dessillèrent les yeux et je vis la révolution imminente et inévitable. Quelque éloigné que j'eusse été de la provoquer, quoique persuadé qu'elle n'était point justifiée par la nécessité, lorsqu'elle fut achevée, mon système invariable a été qu'elle ne devait point rétrograder et que puisque le canton de Vaud en particulier lui devait son émancipation, il était de mon devoir de la maintenir. En effet, si le droit de se gouverner par soi-même n'est pas dans tous les cas avantageux, si les efforts pour le recouvrer présentent toujours des succès douteux et des dangers cer-

tains, et tels que l'oppression bien caractérisée peut seule les justifier, cependant ce droit est toujours en lui-même un bien assez précieux pour qu'il ne soit pas permis de l'abandonner lorsqu'une fois on l'a conquis. Je n'ai point partagé les vues de ceux qui ont conspiré contre le nouveau régime, dans la pensée qu'en retournant à l'ancien on y retrouverait tous les avantages qui étaient la matière des regrets. Cette opinion m'a paru très hasardée. Le bonheur de l'ordre précédent était autant le résultat de ce qu'il avait réellement de bon que d'une longue habitude de ses imperfections. Mais l'intrigue révolutionnaire avait tellement exagéré les dernières, avait généralisé à un tel point le vœu pour une réforme, que le retour aux mêmes choses et surtout aux mêmes hommes nous eût nécessairement placés dans un état permanent d'insurrection imminente. Cet état eût exigé des mesures répressives tellement énergiques que bientôt elles eussent dû dégénérer en régime de terreur. Enfin il eût fallu des victimes à un gouvernement outragé.

» ... Voilà, Monsieur, quelles furent mes raisons pour ne pas laisser rétrograder la révolution.

» Vous connaissez maintenant mes plus secrètes pensées sur cette grande crise de l'Helvétie; il me reste à vous entretenir de leur influence sur ma conduite dans son origine et dans ses progrès.

» Tant que je conservai l'espoir qu'on pouvait éloigner la révolution, mes vœux se dirigèrent vers ce but. Je proposai à M. d'Erlach de Spietz la seule mesure que je crus convenir aux circonstances. Je conseillai la convocation des Etats du Pays de Vaud. C'était ce que les Français craignaient le plus et par conséquent ce qui convenait le mieux. En effet, on gagnait du temps et on ôtait tout prétexte à l'entrée des troupes. M. d'Erlach me demanda un projet pour cette convocation. Je le lui remis. Il le

propose à la Commission souveraine; ses pouvoirs se trouvent nuls; le temps se perd; les événements pressent; Ménard entre, les baillis fuient et le Pays de Vaud est en insurrection.

» Je ne pensais pas sans doute que cette mesure partielle eût empêché la révolution générale. Mais si, dans une position désespérée, on pouvait encore s'occuper de l'avenir, il ne fallait rien négliger de tout ce qui pourrait le mieux constater l'injustice atroce de l'agression, ôter à l'agresseur ses prétextes et le livrer à la postérité, noirci de crimes sans excuses.

» Mon premier pas dans la carrière de la révolution fut donc un conseil qui tendait à l'éloigner.

» Cependant elle était là; je devais prendre un parti. Il s'en présentait trois : le premier, de me mettre à l'écart et de lui demeurer étranger; le second, de m'opposer à ses progrès; le troisième, de marcher avec elle et de la servir.

» Ce n'est pas la raison et les calculs qui nous décident dans les grandes circonstances de notre vie; nous sommes entraînés par notre caractère. Le mien ne me permettait pas d'être neutre dans les dangers de ma patrie et d'avoir d'autres intérêts que les siens. Je ne blâme point ceux qui ont pris le parti de la prudence; ils n'ont éprouvé que les froissements communs, et ils n'ont à se plaindre ni de l'ingratitude de ceux qu'ils ont servis, ni de la haine des autres.

» Quant au second parti, je l'eus pris si j'eusse observé des traits qui m'eussent inspiré de la confiance, mais la longue sécurité des Bernois avant l'événement, leur division dans le danger, leur négociation mal conduite, la faiblesse de leurs mesures, tout m'avertissait que me déclarer pour eux, c'était m'associer à leur ruine. A mon

âge¹ et avec un peu d'expérience, on n'est plus capable de cette impulsion violente qui se jette en aveugle dans le péril. On veut que le succès soit possible. On calcule les moyens qui le rendent tel et si on les trouve insuffisants, on se refuse au danger.

» ... Lorsqu'on se trouve placé dans une position où il faut nécessairement succomber, ce que le malheureux se doit essentiellement à lui-même, c'est de mettre dans la plus grande évidence la justice de sa cause afin que l'histoire puisse faire naître en sa faveur le plus grand intérêt, et contre l'oppresseur le plus haut degré d'indignation. L'histoire dira, à la vérité, que les Bernois ont voulu résister, mais elle ne pourra dire qu'ils aient épuisé tous les moyens de la prudence...

» ... Ma position me permettait, me commandait même de prendre conseil de la raison appuyée de l'expérience. J'avais depuis longtemps observé la marche des révolutions et j'avais remarqué qu'une résistance impuissante ne servait qu'à les faire dégénérer de leur principe et les rendre plus atroces. En vain, les chefs doués de quelques vertus voudraient en écarter les crimes ; ils naissent des obstacles et des dangers ; l'homme se croit tout permis lorsqu'il a tout à craindre : tel est son instinct irrésistible.

» Je suis donc persuadé que lorsqu'on a jugé une révolution inévitable, il faut se hâter de l'achever et qu'il est du devoir du bon citoyen de la servir, et jamais révolution n'a dû paraître si inévitable que la nôtre ; jamais peut-être le parti que réclamaient les besoins de la patrie n'a été plus fortement indiqué.

» Je sais que ces principes peuvent souvent couvrir des intérêts et des passions d'un genre bien méprisable. Mais

¹ Glayre avait alors 55 ans.

l'examen le plus sévère me permet d'affirmer que je n'ai pu être séduit ni par de tels intérêts, ni par de telles passions.

» Si j'avais pu sentir encore quelques-unes des inquiétudes de l'ambition, je n'aurais pu quitter le théâtre où j'avais connu ces jouissances. Quelles places pouvaient me donner dans le Pays de Vaud toutes les chances d'une révolution et lesquelles eussent pu me flatter après celles que j'avais volontairement abandonnées (en Pologne) ?

» Ma fortune était égale à mes désirs et je ne pouvais que la compromettre dans les orages de la révolution.

» Aucune haine contre les Bernois en général ou contre l'un d'eux en particulier ne m'avait atteint. Je n'ai point recherché leur société, mais jamais les devoirs que j'avais à remplir auprès de ceux qui occupaient les places ne m'ont paru pénibles. Ayant pu choisir le gouvernement sous la protection duquel je voulais achever ma vie, c'était le leur que j'avais préféré.

» Telles étaient les dispositions dans lesquelles je me trouvais lorsque je dus prendre un parti. Elles ne me laissent aujourd'hui aucun doute sur la pureté de mes motifs. Le dévouement le plus désintéressé m'entraîna dans le sein de la révolution. Il ne sera peut-être pas inutile à vos desseins d'avoir sous les yeux une esquisse légère de sa marche dans ce canton. Je vais la retracer en peu de mots.

» Des hommes estimables s'étaient de bonne heure déclarés en faveur de la révolution ; mais ses agents les plus actifs étaient pour la plupart des élèves des clubs français, des meneurs de sociétés populaires, et ce que la classe qui n'avait rien à perdre avait pu fournir d'auxiliaires ; les uns et les autres soumis aux directions de Mangourit, le Mengaud du midi de l'Helvétie.

» Cette association prend la qualité de mandataire du

peuple. Elle signe une adresse dans laquelle elle expose les griefs contre le gouvernement bernois et en demande le redressement. Sous le titre de *Club de la Réunion*, elle commence à agir comme autorité. Sous l'influence de ce club, dont les chefs n'étaient que faiblement obéis, et sous celle des sociétés populaires, qui le dominant, on pouvait prévoir une oppression générale et peut-être des scènes sanglantes. Les tribunes populaires retentissaient d'accusations atroces et de maximes sanguinaires. On touchait au régime de la terreur.

» Il fallait à tout prix arracher la direction du mouvement révolutionnaire des mains qui s'en étaient saisies pour la placer en d'autres plus sages et moins intéressées à l'anarchie, c'est-à-dire entre les mains des magistratures mêmes du canton.

.

» Lorsque j'ai vu ¹ la révolution devenir inévitable, et je la jugeai telle par l'approche de l'armée de Ménard, par les mouvements des clubs organisés par des émissaires secrets dans nos villes et nos campagnes, enfin par l'arrêté du Directoire français qui prenait sous sa protection quiconque s'insurgerait, lors, dis-je, que je vis la révolution inévitable, j'avais deux partis à prendre : me mettre en avant ou la laisser marcher sans moi. Dans le premier cas, je devenais coopérateur dans une entreprise que je ne jugeais ni nécessaire dans son but, ni légitime dans ses moyens. Je hasardais mon repos, tout mon bonheur, pour obtenir un résultat d'un avantage douteux. N'ayant pas de haine contre les Bernois, leur malheur n'était pas un dédommagement pour mes dangers. Je suspectais les vues d'un gouvernement étranger, souillé de toutes les atrocités et j'avais peine à croire à la géné-

¹ Je place ici la fin de la première rédaction de la lettre de Glayre à Zschokke. Elle est plus explicite sur le rôle de son auteur.

rosité de ses motifs. Telles auraient été mes raisons pour me mettre à l'écart.

» Mais si je prenais ce parti, tous les hommes de poids restaient en arrière. Le mouvement révolutionnaire tombait dans les mains des commissaires français et de leurs auxiliaires, c'est-à-dire entre les mains des hommes les plus exaltés et les plus exagérés du canton. Je voyais toutes les scènes françaises se répéter dans ma patrie. La plupart des têtes révolutionnaires étaient à la hauteur des Marat, etc. Les assemblées populaires allaient gouverner le canton. Ayant mis dans la balance mes convenances particulières et les dangers publics, mon choix fut bientôt fait, et, avec le sentiment intérieur que je faisais à ma patrie le plus grand de tous les sacrifices, je pris un rôle actif.

» Quel fut ce rôle ? Le voici. Je résolus d'abord de paralyser les clubs, les assemblées populaires et les agents français. Je proposai dans le Deux-Cents de Lausanne que cette magistrature demandât aux Bernois le redressement des griefs et la convocation des Etats du Pays de Vaud. Il adopta mon avis. La démarche faite, toute l'influence des clubs cessa ; le peuple voyant ses magistrats en action se calma et bientôt les assemblées populaires furent réduites à de vaines motions.

» Les circonstances demandaient une autorité de surveillance. Le Deux-Cents nomma un comité de quatre ou cinq de ses membres. Je fus l'un d'eux.

» Il fallait imprimer le même mouvement à tout le canton. On s'adressa aux municipalités des villes et on les invita à envoyer des députés à Lausanne. Ces députés formèrent un Corps, sous le nom de Comité central des villes. Je le présidai.

» Les demandes faites aux Bernois restant sans réponse, l'armée française établie dans le canton, les baillis en

fuite, l'espoir d'échapper à une révolution perdu, il fallut la faire marcher.

» Le Comité central n'avait réuni que les députés des villes ; on y appela les représentants des communes et ils formèrent l'Assemblée provisoire souveraine du canton. Je présidai généralement cette assemblée jusqu'à l'organisation d'une espèce de pouvoir exécutif, dont je fus le chef¹. Cette assemblée ne commit aucune injustice ; les exagérations furent comprimées et nous arrivâmes à la constitution unitaire sans crimes et sans scènes sanglantes.

» Sous ses auspices, on nomma la Chambre administrative provisoirement souveraine. Je fus son premier membre. Elle résolut d'établir une autorité subordonnée pour la police du canton. Elle voulut que je prisse la place de Préfet national². Je nommai les sous-préfets de chaque district et donnai la première impulsion à cette autorité. Elle fut partout obéie.

» Les corps législatifs assemblés à Aarau se préparèrent au milieu d'avril à nommer le Directoire helvétique. Je fus désigné et bientôt après je me rendis à mon poste.»

On a pu voir que les pages précédentes sont empreintes de la plus grande sincérité et de la plus parfaite franchise. Maurice Glayre ne chercha pas à se montrer sous un faux jour. Le succès de la révolution, la constitution du canton de Vaud en Etat souverain, l'hommage que les plus distingués de ses compatriotes avaient rendu à son dévouement et à sa droiture, ne le portèrent à exagérer ni son rôle dans les événements, ni son zèle révolutionnaire. Et cependant beaucoup de ses contemporains le considé-

¹ Le Comité de police et de surveillance générale.

² Le Préfet, premier magistrat du canton, représentait le gouvernement central.

rèrent pendant les premiers mois de l'année 1798 comme un patriote très décidé et très zélé. La Harpe, qui était le plus fougueux de tous, disait en parlant de lui dans une lettre au général Brune : « Le chevalier Glayre est un homme très instruit et très prononcé. ¹ » De Trey, membre de l'Assemblée provisoire, dit de son côté dans ses Mémoires : « Il faut que je dise un mot de ce grave chevalier Glayre, illustre boute-en-train de la révolution... Ce Glayre, accoutumé à gouverner des loges de francs-maçons, fut élu le *tout premier* président de la junte insurrectionnelle... Il était rayonnant de plaisir et de gloire ; avec quelle dignité il prononçait les paroles sacramentelles : « Citoyens, sous les auspices de l'Être suprême, j'ouvre les travaux de cette assemblée. ² »

(*A suivre.*)

E. MOTTAZ.

CHANSON HELVÉTIQUE

*dédiée à la LÉGION FIDÈLE du colonel F. de Rovéréaz,
cantonnée près de Morat en 1798.*

Enfants de la fière Helvétie,
Quittons nos paisibles hameaux ;
Allons entourer nos drapeaux,
Allons défendre la patrie.

L'on vient nous apporter des chaînes,
L'on nous offre un joug odieux ;
Le sang de nos braves aïeux
A-t-il donc tari dans nos veines ?

Non, non, j'aperçois nos bannières,
J'entends le cri de nos soldats ;
La liberté pour les combats
Réunit nos bandes guerrières.

¹ Lettre du 7 février 1798.

² Voir *Revue historique* de 1893, pages 234 et 235.